



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 64-6
MODIFIANT LE RÈGLEMENT PERMIS ET CERTIFICATS N° 64

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Prenez avis que lors d'une séance du Conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton tenue le 15 août 2024, le Règlement numéro 64-6 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 64 afin de modifier la procédure de demande de permis pour les interventions en zone de mouvement de terrain ainsi que diverses dispositions a été adopté.

Ce règlement a été approuvé par la MRC d'Arthabaska, le 27 mars 2025.

Ce règlement est entré en vigueur le 27 mars 2025, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC d'Arthabaska.

Toute personne qui désire consulter le projet de règlement peut le faire au bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité au : « <http://www.steclotildehorton.ca/> ». Il est aussi possible de demander une copie à la municipalité par courriel au « info@steclotildehorton.ca », par la poste au 17, route 122, Sainte-Clotilde-de-Horton, Québec, J0A 1H0 ou par téléphone au 819-336-5344, du lundi au jeudi, de 9 h à 12h et de 13 h 15 à 16 h 30.

Donné à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 28 avril 2025



Simon Boucher, Greffier et trésorier

Je soussigné, Simon Boucher, résidant au 2230 rang de la Rivière de l'Est, à Sainte-Clotilde-de-Horton, greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 28e jour du mois d'avril 2025, entre 9 heures et 11 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 28e jour du mois d'avril 2025

Le greffier-trésorier



Simon Boucher